

POUR LA PALESTINE : RÉVOLTONS-NOUS !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 SEPTEMBRE 2025

Pour le respect des droits fondamentaux du peuple palestinien et l'application sans réserve du droit international

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) appelle à participer aux manifestations en soutien au peuple palestinien organisées les 6 et 7 septembre 2025 par les organisations syndicales CFDT, CGT, Solidaires et FSU. A Paris, la manifestation unitaire partira de la place de la République le samedi 6 septembre à 14h. Nous appelons également au rassemblement sur la place de la Bastille le 6 septembre à 15h des Amis de Standing Together, mouvement judéo-arabe israélien pour la fin de la guerre et pour une paix fondée sur le droit des peuples à l'auto-détermination et l'égalité entre Israéliens et Palestiniens. Nous regrettons la simultanéité de ces initiatives.

LDH
Fondée en 1898



La destruction presque complète de Gaza, l'occupation militaire, l'aggravation de la famine, des dizaines et dizaines de morts chaque jour – à 83 % des victimes civiles comme le reconnaît l'armée israélienne elle-même –, des bombardements visant des hôpitaux, des journalistes sciemment assassinés, une Cisjordanie meurtrie et soumise à la croissance illimitée de la colonisation : nous sommes en face d'un crime d'effacement du peuple palestinien et de son aspiration légitime d'exister comme peuple souverain jouissant de droits garantis, du droit d'avoir des droits, au fondement même de l'égalité entre les peuples.

Face à ce crime, nous exprimons notre indignation et notre révolte. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) veut dire aux Palestiniennes et Palestiniens qu'elle est à leurs côtés pour défendre leurs droits à la vie, à la dignité, à l'auto-détermination. Le peuple palestinien ne peut, ne doit pas être sacrifié sur l'autel de la force sans limite que les autorités politiques d'Israël exercent en piétinant l'humanité des Palestiniennes et Palestiniens et le droit international.

C'est en ce sens que nous saluons la décision de la France de reconnaître l'Etat de Palestine comme 148 Etats auparavant parmi lesquels en Europe, la Norvège, l'Irlande, l'Espagne et la Slovénie. L'Australie et le Canada ont déclaré qu'ils reconnaîtraient l'Etat de Palestine et le Royaume-Uni dit l'envisager dès la prochaine assemblée générale de l'ONU.

Il faut cependant aller plus loin, et tout de suite, pour mettre fin à la politique génocidaire et colonialiste de Netanyahu et son gouvernement. Nous demandons à l'Union européenne (UE) de surmonter les réticences d'Etats membres pour faire respecter le droit international comme elle l'a fait tout récemment en soutenant l'Ukraine face à un Donald Trump, prêt à s'aligner sur la Russie. Nous réclamons la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'Europe au motif incontestable qu'Israël ne

remplit pas les obligations de l'article 2 qui stipule que, pour en bénéficier, il doit respecter « les droits de l'Homme et des principes démocratiques ». Aujourd'hui 24 % des exportations israéliennes et 31 % de ses importations s'effectuent dans le cadre de ces échanges avec l'Europe. C'est donc un levier pour peser, même s'il ne sera pas suffisant à lui seul.

Nous demandons la suspension de toute livraison d'armes, tant par la France que par l'UE, comme l'Allemagne l'a déjà annoncé. C'est une obligation qui s'impose en application du traité sur le commerce des armes et à tous les membres de l'ONU après les décisions de la Cour internationale de justice (CIJ).

Nous rappelons avec force que la résolution de l'ONU de septembre 2024, après avis de la CIJ, impose aux Etats membres de prendre des sanctions contre l'occupation illégale des territoires occupés. La LDH, avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et la Plateforme des ONG pour la Palestine, ont déjà listé [un certain nombre de mesures qui peuvent être prises immédiatement](#). Au sein de la communauté internationale, la France doit s'y employer.

La protection des peuples ne souffre aucune exception. Aucune souveraineté d'Israël sur Gaza n'est reconnue par la communauté internationale, comme sur aucun des territoires occupés : par tous les moyens dont ils disposent, les Etats doivent imposer le passage d'une aide alimentaire et médicale massive ainsi que le retour de l'Unwra pour organiser les secours dans un cadre conforme au droit international et en toute sécurité pour les populations secourues.

Nous rendons un hommage appuyé à toutes celles et tous ceux qui, médecins, infirmières et infirmiers, journalistes, tentent d'aider la population de Gaza ou de témoigner au prix, souvent, de leur vie.

Enfin, partout dans le monde, les initiatives se multiplient pour dénoncer les crimes commis contre les Palestiniennes et Palestiniens et exiger la fin de la guerre et la protection du peuple palestinien. Parmi elles, les flottilles pour apporter une aide humanitaire à Gaza sont particulièrement importantes puisque la communauté internationale n'a toujours pas imposé à Israël de faire cesser la famine qu'il organise.

En Israël, les manifestations se multiplient tandis que des organisations de la société civile et des objectrices et objecteurs de conscience combattent, dans un climat de répression accrue, la politique mortifère de leur Etat.

Ailleurs, des organisations ou des regroupements de personnes se réclamant de la judéité dénoncent les actes du gouvernement israélien et s'en désolidarisent « en tant que juifs et juives ». Il est insupportable d'entendre Netanyahu ou encore le chef de la diplomatie américaine assimiler la défense des droits des Palestiniennes et Palestiniens à de

LDH

Fondée en 1898



l'antisémitisme. La LDH dénonce tous ces amalgames comme ceux qui assimilent les personnes de confession juive à la politique criminelle d'Israël.

Non, le temps n'est pas à regarder ailleurs quand la vie d'un peuple est en jeu.

Révoltons-nous !

COMMUNIQUÉ

LDH

Fondée en 1898

